

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de BEAUSSAIS-SUR-MER



Plessix-Balissou • Ploubalay • Trégon
BEAUSSAIS SUR MER

DECLARATION PREALABLE ABANDON DU PROJET EN COURS D'INSTRUCTION

Demande déposée le 16/12/2024

N° DP 022 209 24 C0173

Par :	Dominique GREGOIRE Représenté par SARL Enertec
Demeurant à :	Chemin de l'Aumône-Vieille 13400 AUBAGNE
Sur un terrain sis à :	1 les Hautes Daulnais - Ploubalay 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Cadastré :	209 D 585
Nature des Travaux :	Installation de panneaux photovoltaïques

Le Maire de Beaussais-sur-Mer

Vu la déclaration préalable présentée le 16/12/2024 par la SARL Enertec, demeurant chemin de l'Aumône-Vieille à AUBAGNE, (13400) ;

Vu l'objet de la déclaration pour l'installation d'un kit de 4 panneaux photovoltaïques sur un terrain situé 1 les Hautes Daulnais, BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu le courrier en date du 04 mars 2025 demandant l'annulation de la demande susvisée en cours d'instruction ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable est déclarée sans suite.

A Beaussais-sur-Mer, le 1^{er} avril 2025
Le Maire, Eugène Caro

Le Maire délégué
Mikaël BONENFANT



